



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 25 janvier 2012** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	19/01/2012
Affichage	19/01/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à Gérard FROMM.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

THEME : CULTURE 2

OBJET : PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION « LES
CONCERTS
BRIANÇONNAIS »

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Dans le cadre de la politique culturelle briançonnaise, la ville de Briançon a formalisé, en janvier 2010, un partenariat annuel avec l'Association Culture en Montagne.

L'association Culture en Montagne, issue de l'Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes a été créée, par la volonté de musiciens professionnels haut-alpins. Il a pour vocation de présenter une saison de concerts à Briançon.

Les concerts sont illustrés par les commentaires de son chef d'orchestre, Jean-Christophe Keck, rompu à cet exercice sur les ondes de Radio France ; ce dernier partageant principalement ses activités avec la direction musicale de la saison Offenbach du célèbre Orchestre des Concerts Padeloup.

Les musiciens sont issus des plus prestigieuses formations symphoniques (Orchestre des Champs Elysées, Orchestre National de Montpellier, Musica 13, Orchestre du pays d'Aix...).

Le répertoire se veut à la fois éclectique, populaire, mais aussi didactique.

Les objectifs du partenariat sont les suivants :

- favoriser les échanges et les rencontres dans le domaine de la diffusion et de la création ;
- dynamiser le rayonnement de l'orchestre ;
- diversifier la vie culturelle briançonnaise ;
- contribuer à démocratiser l'acte culturel ;
- élargir et renouveler les publics.

Le partenariat s'est concrétisé :

- par la mise en place d'un concert mensuel à Briançon, dans la salle du Vieux Colombier de janvier à juin et de septembre à décembre 2012.
- par le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association.

Il est à noter que les concerts des mois de janvier et février auront lieu au casino Barrière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place du partenariat avec l'association Culture en montagne,
- D'approuver le projet de convention de partenariat tel qu'il est joint en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

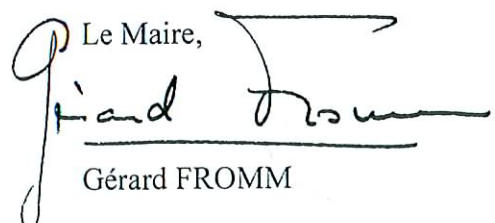
POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 27 JAN. 2012

PUBLIÉ LE 27 JAN. 2012

NOTIFIÉ LE 31 JAN. 2012

CONVENTION
Partenariat avec l'Association Culture en Montagne

Entre les soussignés :

L'association loi 1901, Culture en Montagne,
représentée par sa présidente Françoise ADER,
domiciliée chez J.C. Keck, Le Freyssinet 05220 Le Monétier-les-Bains,

D'une part,

ET

La Ville de Briançon, représentée par son Maire en exercice, Gérard FROMM,

D'autre part,

ARTICLE 1 : Obligations de Culture en Montagne

Sauf en cas de force majeure, les Concerts Briançonnais, s'engagent à assurer un concert mensuel à Briançon, dans la salle du Vieux Colombier de janvier à juin et de septembre à décembre 2012.

Culture en montagne assure le cachet des artistes y compris les charges afférentes. Culture en montagne prend à sa charge les repas et le transport des artistes.

Ils se chargent de la communication générale de l'événement (presse et radio).

Si nécessaire pour la communication locale de l'événement, Culture en Montagne fournira comme éléments de promotion à la ville : photographies, affiches et dossiers de presse sur demande.

Culture en Montagne se chargent de la billetterie pour l'ensemble des concerts.

ARTICLE 2 : Obligations de la Ville de Briançon

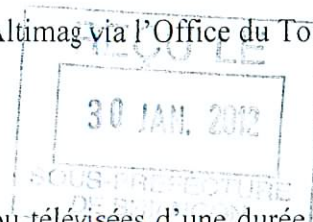
La Ville de Briançon s'engage à mettre à disposition gratuitement et en ordre de marche la salle du Vieux Colombier, lieu choisi d'un commun accord : installation et désinstallation du lieu. Elle mettra les lieux à disposition la veille du concert.

Par conventionnement, le logement (1 nuit) des artistes extérieurs au département est pris en charge par l'Office de tourisme de Briançon..

Une communication locale sera réalisée par le biais de l'Altimag via l'Office du Tourisme.

ARTICLE 3: Enregistrement et diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partielle, du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier



ARTICLE 4 : Assurances

L'association Culture en Montagne est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant aux artistes la composant.

La ville de Briançon déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du lieu de représentation.

ARTICLE 5 : Droits

Culture en montagne fera son affaire des déclarations relatives aux droits des auteurs et compositeurs et droits voisins. Le montant des droits est à la charge de Culture en montagne.

ARTICLE 6 – Dispositions financières

La ville de Briançon versera à l'association Culture en montagne en contrepartie des obligations définies par la présente convention, une subvention de 8.000 Euros. Un premier versement de 6.000 euros aura lieu mi février 2012, le solde fin 2012.

Fait en quatre exemplaires à Briançon, le

Pour Culture en montagne
La Présidente

Pour la Ville de Briançon
Le Maire

Françoise ADER

Gérard FROMM

3-2. Budget prévisionnel de l'action*Le total des charges doit être égal au total des produits.*

Année ou exercice 2012

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	12 000
Prestations de services	4 000	74 - Subventions d'exploitation ¹¹	
Achats matières et fournitures		Etat : préciser les ministères sollicités	
Autres fournitures		-	
61 - Services extérieurs		-	
Locations	6 300	Région(s) :	6 000
Entretien et réparation		Département(s) :	6 000
Assurance		-	
Documentation		Intercommunauté(s) : EPCI ¹²	15 000
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	34 000
Publicité, publication	2 000	-	
Déplacements, missions	6 200	Organismes sociaux (détailler) :	✓
Services bancaires, autres		Fonds européens	✓
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64 - Charges de personnel		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	✓
Rémunération des personnels	27 800	Autres établissements publics	
Charges sociales	13 200	Aides privées	2 500
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65 - Autres charges de gestion courante	1 800	Dont cotisations, dons manuels, legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotation aux amortissements			
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres	1 500		
TOTAL DES CHARGES	62 000	TOTAL DES PRODUITS	69 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

¹⁰ Ne pas indiquer les centimes d'euros.¹¹ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.¹² Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.